

CONVENTION D'UTILISATION DE L'ESPACE DES CHARRETTES SEMALENS

MAJ 6-7-2026

Entre

Madame le Maire de la Commune de Sémalens représentée par Monsieur Didier AUSSENAC,
Régisseur de l'espace des Charrettes

d'une part,

et

Monsieur, Madame ou M. ou Mme le président de l'association
.....
domicilié(e) :
.....
téléphone :

Dénommé ci-après l'organisateur d'autre part, Il a été convenu un droit précaire

d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

- L'**organisateur** reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle et s'engage à le respecter (faire signer le règlement avec lu et approuvé) :
 - à utiliser les locaux, l'équipement, le matériel, la sonorisation, ou équipements de cuisine;
 - à rendre en parfait état le bien loué.
- L'**organisateur** reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisées.

La période d'utilisation des locaux s'étendra du au

Objet précis de l'occupation - Nombre de participants

Objet :

Nombre de personnes :

L'usage de la musique amplifiée n'est pas autorisé : ☐

L'usage de la musique amplifiée est autorisé dans le respect des conditions énumérées dans le règlement de l'Espace des Charrettes : ☐

Mesures de sécurité responsabilités de l'organisateur

L'organisateur :

- Déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il s'engage à avoir une bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie.
- S'engage à assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.
- S'engage à faire respecter l'effectif maximum du public susceptible d'être reçu simultanément de **241** personnes.

Assurance

L'**organisateur** déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant la période où le local est mis à sa disposition.

Cette police porte le numéro, elle a été souscrite le auprès de

Une copie de cette police sera jointe à cette convention.

Les dommages sont à déclarer par l'**organisateur** à l'assurance dans les délais prévus dans le contrat.

Responsabilité

L'**organisateur** reconnaît avoir été informé que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous-location est interdite ;

L'**organisateur** devra payer tout impôt ou taxe lui incombant (SACEM par exemple) et devra pouvoir le justifier.

L'**organisateur** devra se conformer aux prescriptions et règlement en vigueur, notamment en ce qui concerne la sécurité, la salubrité, le droit du travail, la concurrence et la consommation, de sorte que la commune ne puisse faire l'objet d'aucune poursuite.

Il devra respecter la tranquillité et le repos des voisins, sous peine de contravention (art. L2 212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est demandé expressément de ne pas ouvrir la porte de sécurité qui donne sur l'arrière du bâtiment pour garantir la tranquillité des voisins.

Il est formellement interdit de sortir le matériel (tables, chaises) de la salle.

État des lieux

Un premier état des lieux se fera lors de la prise de possession des locaux. Le deuxième aura lieu lorsque l'**organisateur** rendra les locaux.

Prix

Le présent droit d'utilisation est accordé à

Moyennant le règlement de la somme de euros à laquelle s'ajouteront les frais de fonctionnement. Un versement d'arrhes correspondant à la moitié du prix de la location est effectué à la signature de la présente convention. Les arrhes de réservation engagent le locataire, elles viendront en déduction du coût total de la location, elles demeureront acquises par la régie lors d'un désistement. Elles pourront être reversées en cas d'annulation pour cas de force majeure.

La prise de possession des locaux se fera après paiement auprès de la Mairie.

Cauton de garantie

Une caution de 800 euros sous forme de chèque, libellé à l'ordre du Trésor Public sera déposée en garantie des dommages éventuels.

Fait à
Le

L'Organisateur, responsable de la location
Lu et approuvé
Le Régisseur,

REDEVANCE UTILISATION DE L'ESPACE DES CHARRETTES SEMALENS

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 081-218102812-20260706-060720267-DE



Demande de location

Date.....

- Montant des arrhes euros
- N° du chèque.....Banque.....

Convention de location

Date.....

Montant de la caution

- Caution euros

Montant de la caution ménage

- Caution ménage euros

